

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

N° 759

AMENDEMENT

présenté par

Mme Spillebout, Mme Panonacle, Mme Ibled, M. Huyghe, Mme Lemoine, M. Fait,
M. Mongardien, Mme Yadan, Mme Martin (Gironde), Mme Le Nabour, Mme Miller,
Mme Cestrières, M. Frébault, Mme Firmin Le Bodo, Mme Josso et Mme Missoffe

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
